



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°14

Maison rurale de Nassogne, le 30 mai 2022

### Présents :

- José Dock, Marc Quiryren, Christine Breda, Martine Mathieu, Dominique Paulus, Emilie Quiryren, Léon Georges, Vincent Peremans, Jean-François Culot, Marjorie Félix, Francis Danloy, Philippe Lefevre, Lynda Protin, André Blaise, Manuella Batter, Pierre Bernard, Kevin Jeanjot, Yves Mairy, Marc Timmermans, membres de la CLDR.
- Marjorie Lequeux, architecte au bureau Impact - auteur du PCDR.
- Florence Lesuisse et Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

### Excusés :

- Claudine Bodart, Corentin Lambert, Julien Collard, Andrée Defêche, Caroline Vermeesch, Vincent Dupont, Michel Léon,
- Stéphane Mottiaux et Loreena Thetiot, bureau Impact - auteur de PCDR
- Séverine Schonne, Fondation Rurale de Wallonie.

## ACCUEIL

José Dock accueille les participants et souligne l'importance de cette réunion (et de la prochaine) dans la perspective de la finalisation du PCDR.

Florence Lesuisse présente l'ordre du jour et rappelle le contenu du PCDR ainsi que les grands axes de la stratégie. La réunion est principalement consacrée à la présentation des fiches-projets du lot 1 par le bureau d'études Impact, ainsi que la mise en commun des remarques sur les fiches du lot 2 et 3.

Pour mémo,

- Lot 1 = les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
- Lot 2 = les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Lot 3 = les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.
- + Lot 0 = des projets qui répondent à la stratégie mais qui ont été initiés durant l'élaboration du PCDR.

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2022

Lors de la réunion précédente, la CLDR a validé le cadre logique proposant une planification des projets dans le temps.

➔ **Le compte-rendu de cette réunion est approuvé par la CLDR.**

## 2. FICHES-PROJETS DU LOT 1

### 2.1. Les fiches-projets immatérielles

Florence présente oralement les fiches-projets immatérielles du lot 1, c'est-à-dire des actions qui sont portées par la CLDR, des groupements locaux ou encore portées par la commune.

- **I-1.01 Mise en place de capsules vidéo** : c'est la poursuite de l'action entamée durant le confinement au profit des commerçants.
- **I-1.02 Développement de nouvelles actions de promotion et de sensibilisation aux circuits courts**
- **I-1.03 Valorisation du métier d'agriculteur et restauration du dialogue entre producteurs et consommateurs**
- **I-1.04 Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie** : c'est en lien avec le PAEDC.
- **I-1.05 Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature** (PCDN) : la réunion plénière du 2 mai a montré que les concrétisations étaient nombreuses.
- **I-1.06 Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés** : en concertation avec le CCCA, cette fiche reprend des activités tant pour les aînés autonomes que pour les personnes dépendantes.

#### ➔ **Modifications à apporter :**

- Les fiches-projets I-1.02 et I-1.03 sont trop répétitives (promotion, communication...). Il est décidé de les fusionner et d'accentuer le volet « aides aux agriculteurs »
- La fiche I-1.06 est peu concrète et peu détaillée pour une fiche du Lot 1. Il faudrait la remanier et mettre en avant le salon des aînés comme point d'ancrage des autres actions. L'organisation d'un salon est importante pour pouvoir se rencontrer en présentiel, permettre des discussions, avec les aînés comme avec leurs accompagnants éventuels (enfants, proches...). L'offre d'activités doit être en lien avec le projet de MAC (maison d'accueil communautaire) et distinguer le public « aînés autonomes » et « aînés dépendants ». ENEO pourrait organiser un salon à Nassogne, au niveau provincial, et cela servirait de source d'inspiration pour un salon plus local.

### 2.2. Les fiches projets matérielles

Le bureau Impact, représenté par Marjorie Lequeux, présente en détails les fiches-projets du lot 1. L'important à ce stade n'est pas de discuter des détails, mais bien de confirmer les besoins, de vérifier que les réponses sont adaptées et réalistes, de rechercher de la polyvalence...

- **M-1.05 Création d'une maison multiservices à Harsin**

#### Présentation du projet :

La commune de Nassogne va acquérir le terrain situé à l'arrière de l'école de Harsin/Chavanne (passage des actes le 20 juin). Cette nouvelle disponibilité foncière va permettre de développer un projet global comprenant une maison multiservices, une aire multisports et des logements. Comme la mise en œuvre pourra être phasée, cette approche globale fera l'objet de 3 fiches-projets distinctes.

Tout le terrain ne sera pas urbanisé ; une partie importante sera dédiée à la biodiversité (pré fleuri, verger, haies...).

Une fiche-projet concernera l'aménagement des abords de l'école actuelle. Le terrain à gauche de l'école (derrière le parking actuel) accueillera une aire multisports (non couverte), une plaine de jeux et une zone de street workout (équipements sportifs). Ces infrastructures seront utilisables par les enfants de l'école, par les utilisateurs de la maison de village et par les habitants ou les touristes de passage. Il s'agira aussi d'aménager les abords de l'école et de la future maison multiservices, de créer un nouveau parking à l'arrière de l'école... La gestion de l'eau sera bien réfléchie, avec des pavés drainants, des parkings enherbés, des sentiers en dolomie... Le budget estimé est d'environ 575.000 € HTVA.

Une autre fiche-projet sera dédiée à la maison multiservices, qui sera implantée derrière l'école, sur un seul niveau (toiture plate à valider par l'urbanisme). Ce bâtiment, dont le budget est estimé à 2.442.102 €, TVA et honoraires inclus, comprendra 3 parties :

- Une maison d'accueil des aînés, avec un espace séjour, une cuisine ouverte, une zone de repos, divers petits locaux (bureau, soins, buanderie...), du rangement, une terrasse (avec accès vers des jardins partagés) ... Le sas d'entrée et les sanitaires seront en commun avec la maison de village.
- Une maison de village, avec une grande salle polyvalente, un bar, des réserves, une cuisine aux normes AFSCA (avec accès extérieur pour les livraisons), une terrasse ... Le sas d'entrée et les sanitaires seront en commun avec la maison d'accueil des aînés.
- Une crèche, avec une zone de jeu, un espace sommeil, une cuisine, un bureau, un espace d'accueil, des sanitaires, une cour extérieure (avec la possibilité de l'étendre pour y installer des jeux) ...

La troisième fiche-projet visera la construction de logements communaux. Le bâtiment sera implanté en bord de route (à gauche du parking actuel de l'école) et comprendra deux logements au rez et deux autres à l'étage (accès par des escaliers extérieurs, sur les pignons des bâtiments). Chaque logement disposera de deux chambres. Le terrain est assez grand et permet d'avoir une partie privative liées à chaque logement. Le budget est estimé à environ 1.029.963 €, TVA et honoraires compris.

#### Réactions des participants :

- Au niveau de l'aménagement des abords, attention à laisser de l'espace pour l'école à pédagogie active qui développe de plus en plus de projets à l'extérieur (potagers, etc...). Il faudra peut-être déplacer la plaine de jeux.
- L'accès à la crèche depuis le nouveau parking (derrière l'école) nécessitera un petit escalier, mais sera de plain-pied par rapport au dépose-minute.
- Combien de places y aura-t-il dans la crèche ? La crèche de Bande (que celle-ci va remplacer) compte 21 places, mais la commune espère passer à 28. En effet, deux permis d'urbanisation sont en cours sur Harsin (soit une trentaine de nouveaux logements) et la localisation de la nouvelle crèche sera attractive (proximité de la N4, à côté de l'école, accès facile...). Le nombre de places dépendra aussi du financement, de l'infrastructure et des équipements. La commune étudie les possibilités du Plan Cigogne (qui fonctionne avec un budget maximum par place).
- Au niveau de la maison d'accueil des aînés, il serait intéressant d'avoir un WC dans le bâtiment (par exemple dans la salle de soins) pour que l'accompagnant puisse continuer à veiller sur le groupe (ce qui ne serait plus le cas s'il fallait passer dans la maison de village). En outre, à la maison d'accueil communautaire de Bercheux, les animatrices regrettent de ne pas avoir de douche pour les petits accidents (certaines personnes âgées portent des langes).
- Quelle sera la capacité de la maison d'accueil des aînés ? La maison pourrait accueillir 15 à 20 personnes. L'idée est de commencer avec deux jours par semaine, en visant surtout les personnes dépendantes (pour soulager les proches). Il s'agira de s'inspirer de l'expérience de Bercheux (15 personnes avec deux accueillantes), du projet de Tenneville...

- Quel sera le financement de la maison multiservices ? Au niveau du développement rural, le subside est limité à 680.000 € (soit 80% de 850.000 €) car il répond à une seule fonction : bâtiment de services. Pour augmenter le plafond, il faudrait que le bâtiment réponde à d'autres fonctions, du logement ou de l'économique, ce qui semble compliqué vu l'implantation des lieux, la cohabitation des fonctions, la zone agricole au plan de secteur... Par ailleurs, la maison multiservices doit comprendre au moins 50% de locaux polyvalents.
- Quel sera le principe de gestion des logements ? Les logements au rez pourraient être loués prioritairement à des aînés et ceux de l'étage à des jeunes. Les deux logements à l'étage pourraient aussi être des logements tremplins (location limitée à quelques années et rétrocession d'une partie des loyers en cas d'installation dans la commune).
- L'implantation exacte des logements devra encore être précisée car la proposition actuelle correspond à l'endroit le plus humide du terrain.
- Les logements à l'étage disposeront d'une terrasse. A voir si elle doit rester tournée au nord (intéressant en cas de canicule et pour la lumière) ou s'il faut privilégier une autre orientation.
- Pour les logements, le développement rural peut intervenir à hauteur de 510.000 € (60% de 850.000 €).
- Il sera intéressant de développer la mobilité douce (pistes cyclables...) depuis les quartiers (villages) voisins vers ce nouveau pôle.

#### Conclusion :

- La CLDR donne son accord sur cette approche ambitieuse.
- La création d'une nouvelle crèche est la priorité ; c'est urgent.
- La fiche-projet M-1.05 sera scindée en 3 fiches-projets distinctes :
  - o Création d'une maison multiservices (maison d'accueil communautaire, crèche, maison de village)
  - o Création de logements communaux
  - o Aménagement des abords de la maison multiservices (plaine de jeux, aire multisports...).
- Les fiches-projets M-3.10 (Création d'une maison d'accueil communautaire) et M-3.11 (Création d'une crèche) sont supprimées vu qu'elles sont intégrées dans le nouveau projet global présenté ci-dessus.
- La fiche M-3.08 (Création de logements tremplins) est conservée car il pourrait être intéressant de créer d'autres logements que ceux prévus à Harsin, en fonction des opportunités.

#### • **M-1.04 Aménagement de la place de l'étang à Nassogne**

##### Présentation du projet :

Le périmètre concerne l'étang ainsi que les terrains communaux situés au nord (de l'autre côté de la rue des Clusères) et au sud de celui-ci (de l'autre côté du chemin des Mésanges). Le projet vise à créer une aire pour les mobil homes, à aménager les bords de l'étang (possibilité de faire le tour, pontons...), à sécuriser le cheminement le long de la rue du Thier des Gattes... Au sud de l'étang, le tracé du chemin des mésanges sera revu pour disposer de plus d'espace et aménager une aire de pique-nique et un espace de jeux forestiers. Lorsqu'il ne sera plus utilisé pour l'eau, le château d'eau aura une nouvelle fonction encore à définir (point de vue, local pour les pêcheurs...) et sera aménagé en fonction (escalier, bardage...). Le budget estimé est de 665.000 €.

##### Réactions des participants :

- Les participants estiment que l'aire de mobil homes serait mieux située dans le camping, à quelques centaines de mètres de là.

- Un participant s'inquiète énormément du développement exagéré de ce projet et des nuisances qu'il va générer pour les pêcheurs. Le site de l'étang est calme et doit absolument le rester.
- La plaine de jeux forestiers est limitée à quelques modules ; cela n'a rien à voir avec la plaine de jeux située près du hall omnisports. Cela ne va donc pas générer de nuisances.
- Le Schéma de Développement Communal conseille d'organiser l'accès au site de la scierie via le chemin des Mésanges, qui devra être élargi. Il convient de prendre cette donnée en compte dans l'aménagement du site de l'étang.
- L'espace au nord de l'étang pourrait accueillir un espace de bien-être, de zénitude...
- L'aménagement devra tenir compte des problèmes de stabilité des berges et des nombreuses racines des grands arbres.
- Le PCDN a retenu l'étang parmi les 5 sites d'intérêts écologiques. Il faudra tenir compte de l'aspect biodiversité également.

#### Conclusion :

- Les participants confirment qu'il y a une demande pour aménager ce site ; il faut donc maintenir une fiche-projet.
- Il faut modérer l'aspect touristique et insister sur le calme et l'intérêt écologique.
- La répartition des fonctions doit être revue.
- Comme pour tous les projets du PCDR, la mise en œuvre se fera en concertation avec les riverains et les pêcheurs.

- **M-1.03 Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité**

Plusieurs sites sont identifiés via l'étude du réseau écologique réalisée dans le cadre du PCDN. Parmi ces sites, l'équipe du PCDN a repéré les terrains publics les plus intéressants. Mais, les aménagements à réaliser (haies, mares...) n'ont pas encore pu être précisés. Il est donc proposé de reporter ce projet en Lot 2 vu le manque d'informations précises.

La CLDR valide le report du projet en Lot 2.

- **M-1.02 Création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières**

Le projet consiste en la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. La chaufferie bois sera alimentée par des plaquettes et sera installée au plus proche des gros consommateurs, mais hors zone inondable. Le réseau de chaleur alimentera des bâtiments communaux (maison de village, école...), d'autres bâtiments publics (les 2 écoles de la Province, logements de la Famenoise...) mais des riverains (une centaine) pourront aussi s'y raccorder. Les rues de la Ramée et des Alliés, qui ont été fortement touchées par les inondations, sont notamment concernées. Le fait d'être raccordé au réseau de chaleur limiterait les dégâts en cas d'inondation et éviterait les pollutions par le mazout. Le budget estimé est de 2.356.000 €.

Cet investissement est important, mais est à amortir sur une longue période. Un réseau de chaleur a une durée de vie d'environ 50 ans.

Ce projet serait aussi l'occasion de relancer la Région pour l'aménagement de la rue de Alliés.

- **M-1.01 Création d'une halle polyvalente à Forrières**

Le projet vise la construction d'une halle couverte de 75 m<sup>2</sup>, notamment pour y organiser les marchés de produits locaux. Une cuisine aux normes AFSCA sera également prévue.

Pa rapport aux premiers plans, la halle doit être relocalisée vers le haut de la place et les sanitaires en particulier doivent être déplacés car le lieu prévu initialement a été inondé en juillet dernier.

### 3. FICHES-PROJETS DES LOTS 2 ET 3

Les fiches projets des lots 2 et 3 ont été mises à disposition de la CLDR en amont de la réunion pour relecture. Florence fait un retour des remarques principales envoyées par écrit. Voici les demandes de modifications actées en séance.

Fiche	Remarque ou correction
Toutes les fiches	En ce qui concerne la communication, le paragraphe commun « <i>La communication étant pointée comme une faiblesse, les habitants ne sont pas toujours informés des initiatives et des projets réalisés sur la commune de Nassogne. Des actions de communication en lien avec le projet pourront être réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier</i> » par sa répétition sur chaque fiche agace le lecteur et ne donne pas l'impact attendu. Il vaudrait mieux le mettre en exergue comme un point à part « communication » ou avec un pictogramme pour que l'on comprenne qu'il s'agit d'un fil rouge.
M-2.05	La fiche « Protection et valorisation de la ressource en eau communale » devrait être scindée entre une fiche matérielle et une fiche immatérielle. En effet, il y a un trop grand déséquilibre, au sein d'une même fiche, entre « <i>création d'un nouveau château d'eau</i> » et « <i>formations continues pour les fontainiers</i> ». <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ La fiche peut effectivement être enrichie et restructurée mais on propose d'en garder une seule pour ne pas multiplier le nombre de fiches dans le PCDR.</li> <li>➔ La construction d'un nouveau château d'eau dans le bois de Nassogne est en cours de réflexion, en lien aussi avec le possible souhait de la SPGE de créer un réservoir tampon sur Nassogne.</li> </ul>
M-3.09	La fiche « Création d'un skate-park » pourrait remonter en Lot 2, voire en Lot 1 puisque des réunions sont déjà en cours entre l'animateur de rue et les jeunes. De plus, comme écrit dans la fiche, ce projet est jugé prioritaire pour une majorité des jeunes. Il y a plusieurs projets « aînés » dans le Lot 1 mais le projet <i>prioritaire</i> des jeunes est dans le Lot 3 ! <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Néanmoins, la localisation du skate-park n'est pas encore tranchée. A voir également l'opportunité d'avoir un skate-park mobile, à faire voyager entre les villages.</li> </ul>
I-3.03	La fiche « Animation des cœurs de village » se contente de reprendre une liste de propositions. Mais, afin de s'intégrer dans un PCDR, il faudrait une méthodologie de mise en œuvre, par exemple via la création d'une équipe d'animation. <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Effectivement, il s'agit ici d'une compilation de propositions et d'envies exprimées tout azimut lors des consultations villageoises mais la fiche étant en lot 3 et immatérielle, ce n'est pas gênant à ce stade. On garde ainsi trace des souhaits exprimés qui serviront de base lors de la mise en œuvre effective du projet par un groupe citoyen. Il n'y a pas de porteurs de projets pour l'instant.</li> </ul>

Fiche	Remarque ou correction
M-2.02	<p>Regret exprimé que la fiche « Placement de panneaux photovoltaïques » soit en priorité 2, alors que l'Europe oblige l'installation de panneaux solaires sur tous les nouveaux bâtiments publics.</p> <p>→ L'un n'empêche pas l'autre. On peut équiper les projets du lot 1 de panneaux solaires (halle, logements, maison rurale). Par contre, pour ce qui est d'exploiter les toitures des bâtiments existants, l'idée est de pouvoir faire bénéficier les riverains du surplus de production. Cela vaut la peine d'attendre la législation sur les communautés énergétiques.</p>
M-2.12	<p>Regret exprimé que la fiche « Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement » soit en priorité 2, car si c'est pour aider des jeunes ménages à s'installer dans la commune et que l'échéance de la réalisation est tardive, cela diminue fortement l'efficacité.</p> <p>→ Ce projet vise entre autres des échanges de terrain avec les Fabriques d'Eglise. Il nécessite un travail de recensement des terrains des Fabriques et des terrains communaux qui pourraient convenir à un échange. Mettre en lot 2 ne veut pas dire qu'on ne peut pas y travailler dès maintenant. La commune vient d'organiser une réunion avec les Fabriques pour leur proposer de se réunir en une seule Fabrique, ce qui simplifierait les futures discussions et échanges.</p>

### 3. LES SUITES

Depuis la mise en place de la circulaire Tellier de septembre 2021, les communes ne peuvent introduire des demandes de conventions qu'en avril et octobre. La commune espère pouvoir déposer un premier dossier de demande de subsides en avril 2023. Pour y arriver, elle s'est fixée comme objectif de finaliser le PCDR d'ici fin juin. Voici donc le calendrier prévisionnel :

- Mardi 28 juin 2023 = soirée d'approbation du projet de PCDR par la CLDR
- Juillet/aout = demande d'avis de recevabilité par le SPW-DR.
- Aout/Septembre = approbation du projet de PCDR par le Conseil communal
- Automne = défense du PCDR devant le PAT (Pôle aménagement du territoire) et remise d'avis par ce dernier au Gouvernement wallon
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon (date indéterminée)

Une fois le PCDR approuvé, la commune devra préparer le dossier de demande de convention pour le tout premier projet et mener une réunion de coordination de demande de convention avec le SPW pour un dépôt du dossier sur le bureau de la Ministre avant le 15 mars pour la session d'avril.

Finaliser le PCDR pour juin demande beaucoup de travail à l'auteur de projets qui doit modifier les fiches-projets en fonction des remarques émises et actualiser les différentes parties du PCDR.

Pour mémo, le PCDR est composé de

- Partie 1 : l'analyse socio-économique
- Partie 2 : le processus et la participation citoyenne
- Partie 3 : le diagnostic partagé
- Partie 4 : les objectifs de développement
- Partie 5 : les fiches-projets
- Partie 6 : synthèse

Le PCDR sera mis à disposition de la CLDR pour relecture avant la **réunion d'approbation du 28 juin**.

A noter que l'approbation du PCDR requiert le quorum, c'est-à-dire, la moitié + 1 des membres de la CLDR, hors quart politique. **La FRW insiste sur l'importance d'être présent, en nombre, à cette réunion.**

**Merci pour votre participation !**

*Florence Lesuisse et Alain Jacquet,  
Agents de développement*